

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260624-DLB28_24062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

NOMENCLATURE : 07 – 05

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUIN 2026

POLITIQUE DE LA VILLE –
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE -
RAPPORT CONCERNANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
URBAIN - EXERCICE 2025

Rapporteur : Monsieur Farid BOUKERCHA

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991, institue notamment une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU-CS) afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les villes supportant des charges élevées en rapport à leurs ressources, et tel que repris également en l'article L. 2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour être éligible à la DSU-CS parmi les communes de plus de 5 000 habitants, l'Etat procède à un classement établi par ordre décroissant selon un indice synthétique de charges et de ressources déterminé par :

- la référence au potentiel financier,
- la proportion de logements sociaux,
- la proportion de bénéficiaires des aides au logement,
- le revenu moyen des habitants.

Pour l'exercice 2025, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale attribuée à la ville de LENS s'élève à 10 581 849 €.

La DSU-CS présente des caractéristiques statutaires similaires à celles de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), à savoir qu'elle est une dotation globale et libre d'emploi, dont la vocation n'est donc pas de financer des politiques particulières.

Ainsi, le rapport, qui vous est soumis, rend compte des principales missions accomplies dans le cadre de la politique de développement social et urbain de la ville, pour l'année 2025.

- **A travers l'éducation**

L'Education est et demeure un axe fort de la stratégie de développement social urbain. Tous les efforts se poursuivent pour donner aux élèves et aux équipes enseignantes les moyens de fonctionner dans les conditions les plus propices aux apprentissages dans un contexte de précarité accentué par les conséquences des deux crises sanitaire et financière qui se sont produites ces dernières années.

Les frais de fonctionnement inhérents aux écoles maternelles et élémentaires, à la restauration scolaire ainsi que les prestations scolaires, périscolaires représentent ainsi un montant de 2 296 000 € retenus au titre de la DSU-CS après déductions inhérentes aux participations des usagers ou aux concours des partenaires financiers.

Ces actions ont été destinées à permettre le fonctionnement quotidien optimal des écoles, garderies et pauses méridiennes, de mener l'accompagnement des activités scolaires, le développement des temps périscolaires et le soutien à l'enseignement dans un objectif de réussite éducative des enfants concernés, à travers des dispositifs tels que le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) ou encore la mise en place de classes de découvertes.

L'action municipale a visé, aussi, à réduire les charges financières qui pèsent sur les familles. Ainsi, la collectivité a continué à offrir des kits de rentrée scolaire à chaque enfant des classes élémentaires et les fournitures nécessaires au bon fonctionnement de chaque classe.

Cette action a été renforcée par les moyens développés pour la poursuite du plan numérique à l'école, déployé dans chacun des groupes scolaires : installation de nouveaux équipements, accompagnement à l'utilisation, formation, fourniture de nouveaux logiciels et apports didactiques conformément aux recommandations de l'Education Nationale.

Également, la ville s'attache à préserver l'offre d'un service de restauration de qualité aux enfants. Une attention particulière est portée à la qualité nutritionnelle du déjeuner. Les menus sont composés en respect strict des préconisations en vigueur. Et, le confort des enfants est un sujet pour lequel la ville demeure attentive tant du point de vue acoustique, de l'installation que de la sécurité des enfants accueillis.

Afin d'apporter des réponses satisfaisantes aux familles dans la prise en compte de leurs contraintes professionnelles et familiales, la Ville a maintenu un service de garderie périscolaire dans chaque école. Ceci a permis de garantir une offre d'accueil des enfants adaptée et équitable sur l'ensemble du territoire de la commune : locaux adaptés, niveau de qualification du personnel communal et taux d'encadrement similaires à ceux des accueils de loisirs sans hébergement.

- **A travers les actions culturelles, d'animation sociale, jeunesse, sportives et de loisirs**

Les frais de fonctionnement inhérents aux structures culturelles, d'animation sociale, des structures d'accueils de la jeunesse et d'activités sportives représentent un montant de 3 310 000 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux participations des usagers ou aux concours des partenaires financiers.

Il s'agit ici habituellement d'encourager les activités culturelles et artistiques, visant notamment à favoriser les actions dans les quartiers et/ou en direction des publics fragiles, par de réelles complémentarités entre les pratiques, les lieux et les acteurs concernés.

L'ouverture des structures d'accueil mais aussi le développement d'ateliers et de temps d'animation « en allant vers les publics » ont été prégnants à nouveau en 2025.

Ainsi, le conservatoire de musique, la médiathèque, la programmation artistique du Colisée et l'école d'Arts plastiques ont pérennisé les rapprochements avec les structures d'animation et de cohésion sociale tels que les centres socioculturels, le centre Buisson, les associations locales.

La ville a agi au quotidien pour encourager la cohésion sociale autrement dit pour « faire société ensemble ». Il s'agit ici de lutter contre toutes les formes de discrimination, d'exclusion, de repli et d'isolement. La promotion des valeurs de la république sont travaillées en transversalité dans les contrats de projets des deux centres socioculturels à travers l'éducation, la santé, l'inclusion sociale, l'insertion professionnelle, l'accompagnement de la vie associative, les activités socio-éducatives, culturelles, sportives et de jeunesse. Les centres socioculturels sont un tremplin de l'orientation des familles et des personnes fragilisées vers les partenaires et les associations qui œuvrent aux côtés des centres socioculturels pour le développement social des quartiers prioritaires à travers les dispositifs participatifs.

La fonction jeunesse et sports regroupe la participation financière de la Ville en faveur du développement du sport (notamment via la mise à disposition des équipements sportifs pour les activités scolaires, périscolaires comme associatives) et la politique à destination de la jeunesse (principalement par les Accueils de Loisirs Sans Hébergement - vacances d'été, petites vacances, Mercredis Jeunes et les séjours été).

Le soutien au monde associatif sportif se traduit en termes de subventions octroyées afin de permettre l'accès au plus grand nombre de pratiquants Lensois au sein d'équipements modernes et adaptés. Les mises en conformité régulièrement renouvelées par les services de l'Etat sont appliquées, et l'entretien quotidien permet de disposer d'une offre d'accueil de qualité et à titre gratuit.

Les activités jeunesse se sont concrétisées à travers le renforcement de l'offre d'accueils collectifs de mineurs de façon à répondre autant que possible aux besoins d'évasion exprimés par les habitants, en particulier auprès des jeunes Lensois en termes de projets d'initiatives, de réponse à des projets d'insertion professionnelle, de projet associatif d'entraide et de solidarité.

De manière générale, durant les temps libres péri et extra scolaires, les services municipaux se sont également attachés à consolider le lien social en soutien et en complémentarité des associations sportives et des établissements scolaires dans une volonté commune de retrouver un niveau d'activités à la faveur du retour des publics pouvant à nouveau se consacrer à leurs loisirs sans avoir à tenir compte de restrictions.

Également, les profils d'enfants cumulant un nombre important de difficultés, le travail conduit par les équipes en charge du Programme de Réussite Educative, les actions liées au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité se sont poursuivies et encore renforcées durant l'année 2025. Il en a été de même autour des projets conduits dans le cadre partenarial de la Cité Educative.

Enfin, la mise en œuvre de la programmation d'actions 2025 de la politique de la ville est comprise dans les dépenses exposées ci-dessus, suivant les enjeux et objectifs fixés dans le contrat de ville élaboré sur le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin pour la période 2024/2030 :

- Pour les services municipaux: le Programme de Réussite Educative (PRE) porté par le CCAS, l'accompagnement à la parentalité porté par les structures municipales de la petite enfance par le biais d'ateliers d'éveil pour les parents et leurs enfants en bas âge, les actions portées par les centres socioculturels de la Ville autour de la participation des habitants, l'accompagnement des familles, l'animation de proximité, l'entraide solidaire, la santé, l'inclusion sociale et le développement durable, et la présence aux côtés des habitants à concevoir et participer à des actions de lien social.

- Pour les associations: le mentorat, la mobilisation de partenaires associatifs et leurs collaborations mutuelles permettent la conduite d'actions sur l'éducation à la santé au contact direct des habitants et au cœur des quartiers, d'agir contre les freins à la mobilité des habitants, l'animation et la médiation sociales par de multiples ateliers participatifs au cœur des quartiers en matière de culture, d'activités sportives et d'événementiels, ainsi que le développement d'initiatives portées par des collectifs habitants et des associations relatives au bien-vivre ensemble, à la solidarité entre habitants, à la lutte contre l'isolement par l'organisation d'animations festives avec et pour les habitants des quartiers.

- **A travers la santé et l'action sociale**

Les collaborations et les partenariats déployés avec les acteurs locaux ainsi que les actions des services municipaux agissant en faveur de la santé et de l'action sociale représentent une dépense globale retenue au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux participations des usagers ou aux concours des partenaires financiers de 1 302 000 € pour la ville, et ce en complémentarité des dépenses attribuées au centre communal d'action sociale en matière d'aides sociales facultatives.

En complémentarité de l'action menée par le centre communal d'action sociale Alfred Soriaux, la Ville s'est attachée également à soutenir des initiatives portées par plusieurs associations œuvrant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées dont la mission vise à rompre l'isolement et à préserver le lien social.

Le lien social est une préoccupation portée par la Municipalité dès le plus jeune âge, que ce soit auprès des enfants comme des jeunes parents, par les offres d'accueil diversifiées et renforcées continuellement (Multi-accueil Suzanne Lacore, halte-garderie, micro-crèche Vachala). La ville a permis aux familles de concilier leur vie familiale et professionnelle et d'assurer des lieux d'accueil sécurisants entourés de professionnels soucieux de l'accompagnement de l'enfant dans sa globalité afin de continuer à permettre un développement harmonieux et d'assurer la continuité éducative s'appuyant sur une offre d'accueil de qualité.

- **A travers les services généraux**

Les frais principaux de fonctionnement relevant des services généraux s'élèvent à 1 986 849 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux concours des partenaires financiers. Il s'agit d'une partie de la rémunération de professionnels affectés au fonctionnement des services tournés vers la population (Direction de la Réussite Educative, Petite Enfance, Jeunesse à travers les centres de loisirs, Sports, Culture...).

- **A travers les interventions et actions en faveur de l'environnement**

Les interventions des services techniques sont également vectrices d'intégration et de cohésion sociale dans le cadre de la réduction des nuisances et des pollutions en tout genre au cœur des divers quartiers lensois. ; ce, par le travail quotidien des agents et des missions régulièrement menées par les entreprises mandatées à cet effet dans les opérations de collecte des déchets, d'évacuation des dépôts sauvages et de nettoyage des voiries sur l'ensemble de l'espace public. Pour compléter le dispositif, s'ajoutent les opérations d'entretien des voiries linéaires et des espaces verts.

Ces actions représentent un montant de 427 000 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux concours des partenaires financiers.

- **A travers les interventions et actions en faveur des modalités de déplacement**

Ces actions regroupent la participation financière de la Ville pour l'entretien et la mise en conformité des voiries communales et routes au regard des nouveaux besoins exprimés par les usagers et au regard de la réglementation en vigueur.

Ces actions représentent un montant de 550 000 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux concours des partenaires financiers

- **A travers les interventions et actions en faveur de l'aménagement des territoires et de l'habitat**

Les aménagements et services urbains regroupent la participation financière de la Ville à l'entretien et l'équipement des espaces verts urbains.

Ces actions représentent un montant de 710 000 € retenus au titre de la DSU-CS, après déductions inhérentes aux concours des partenaires financiers.

L'ensemble de ces interventions contribuent à l'amélioration du cadre de vie par des services de proximité pour rendre le quotidien des résidents paisible et convivial avec le souci de préserver et garantir une image attractive et agréable des quartiers.

Les commissions Finances et services à la population ont émis des avis favorables.

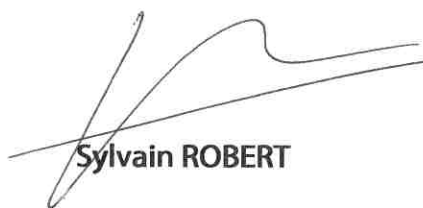
⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Pour..... 30

Contre..... 0

Abstentions..... 9 (M. Serge DE SCHEPPER, Mme Isabelle COROENNE, Mme Frédérique LAUWERS, Mme Virginie ZAVODSKI, M. Jonathan PONTHEU, M. Bruno CLAVET, Mme Marie MAY, M. Alexis AUDANT et M. Maxime OZOG)

Le Maire,



Sylvain ROBERT



Le secrétaire de séance,



Mickaël BILLEBAULT

NATURES	FONCTIONNEMENT				
	Recettes	Dépenses	Soldes	Dépenses à prendre en compte	DSU 2025*
0 - Services généraux	62 465 080,08	32 091 357,74	30 373 722,34	2 491 557,92	1 986 849,00
01 - Opérations non ventilables (dont DSU = 10 581 849 €)	61 755 107,32	8 534 929,55	53 220 177,77		
020 - Administration générale de la Collectivité (dont rémunération principale et non titulaires)	499 525,93	20 280 490,25	-19 780 964,32	2 491 557,92	1 986 849,00
<i>dont rémunération principale</i>		7 264 419,30			
022 - Information, Communication, Publicité	0,00	-	0,00		
023 - Fêtes et cérémonies	0,00	-	0,00		
<i>dont rémunération principale</i>					
024 - Aides aux associations (non classées ailleurs)	0,00	-	0,00		
<i>dont rémunération principale</i>					
025 - Cimetières et pompes funèbres	73 678,77	516 795,86	-443 117,09		
<i>dont rémunération principale</i>		240 192,34			
026 - Administration générale de l'Etat	68 916,00	510 899,31	-441 983,31		
<i>dont rémunération principale</i>		255 954,66			
028 - Autres moyens généraux	67 852,06	1 823 748,22	-1 755 896,16		
031 - Assemblée délibérante	0,00	424 494,55	-424 494,55		
1 - Sécurité	252,85	264 654,88	-264 402,03	-	-
10 - Services communs	0,00	58 503,21	-58 503,21		
11 - Police, sécurité, justice	0,00	53 017,11	-53 017,11		
12 - Incendies et secours	0,00	2 000,00	-2 000,00		
13 - Hygiène et salubrité publique	252,85	151 134,56	-150 881,71		
2 - Enseignement - Formation professionnelle et apprentissage	3 309 107,29	5 468 588,24	-2 159 480,95	3 895 561,72	2 296 000,00
201 - Services communs	124 047,44	182 264,23	-58 216,79	175 329,05	
211 - Ecoles maternelles	197,53	408 768,31	-408 570,78	288 091,33	288 000,00
212 - Ecoles élémentaires	2 711 456,10	1 343 547,64	1 367 908,46	1 182 840,77	
213 - Classes regroupées = personnel (nettoyage & encadrement) des classes	0,00	2 147 051,36	-2 147 051,36		
<i>dont rémunération principale</i>		1 183 446,44		1 143 446,44	1 000 000,00
281 - Hébergement et restauration scolaire	453 761,70	1 265 325,20	-811 563,50	647 751,22	600 000,00
<i>dont rémunération principale</i>		349 261,15		349 261,15	300 000,00
283 - Médecine scolaire	0,00	26 598,32	-26 598,32	26 598,32	26 000,00
284 - Classes de découverte	12 040,00	82 251,30	-70 211,30	82 243,44	82 000,00
288 - Autres services annexes de l'enseignement	7 604,52	0,00	7 604,52		
29 - Sécurité	0,00	12 781,88	-12 781,88		
3 - Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	1 864 220,87	8 587 188,34	-6 722 967,47	5 043 850,56	3 310 000,00
30 - Services communs	9 094,13	620 132,35	-611 038,22	347 237,35	300 000,00
311 - Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	143 184,79	1 274 180,52	-1 130 995,73	166 575,61	160 000,00
<i>dont rémunération principale</i>		496 486,06		496 484,06	300 000,00
312 - Patrimoine	0,00	60 778,66	-60 778,66	60 778,66	60 000,00
313 - Bibliothèques et médiathèques	4 035,98	1 012 715,58	-1 008 679,60	162 956,24	160 000,00
<i>dont rémunération principale</i>		434 809,43		62 091,00	50 000,00
315 - Services d'archives	0,00	1 540,12	-1 540,12		
316 - Théâtres et spectacles vivants	433 077,85	1 574 623,99	-1 141 546,14	891 518,02	400 000,00
<i>dont rémunération principale</i>		229 446,04		229 446,04	110 000,00
317 - Cinémas et autres salles de spectacles	0,00	5 483,55	-5 483,55		
321 - Salles de sport et gymnases	2 541,74	294 256,21	-291 714,47	293 256,21	200 000,00
322 - Stades	535 277,43	1 322 988,50	-787 711,07	320 868,48	300 000,00
<i>dont rémunération principale</i>		458 270,48		458 270,48	250 000,00
323 - Piscine	173 989,48	1 058 883,47	-884 893,99	854 846,64	400 000,00
<i>dont rémunération principale</i>					
325 - Autres équipements sportifs ou de loisirs	290,53	7 589,02	-7 298,49		
326 - Manifestations sportives	8 000,00	48 058,36	-40 058,36		
331 - Centres de loisirs	447 859,80	819 653,95	-371 794,15	341 876,23	300 000,00
332 - Colonies de vacances	0,00	129 069,37	-129 069,37	128 592,57	120 000,00
338 - Autres activités pour les jeunes	106 869,14	323 241,44	-216 372,30	229 052,97	200 000,00
341 - Egalité entre les femmes et les hommes	0,00	320,00	-320,00		
39 - Sécurité	0,00	33 673,25	-33 673,25		
4 - Santé et Action sociale	2 166 212,47	4 652 698,38	-2 486 485,91	1 623 162,17	1 302 000,00
410 - Services communs	93 597,72	0,00	93 597,72		
412 - Prévention et éducation pour la santé	0,00	90 134,08	-90 134,08	17 725,07	17 000,00
414 - Dispensaires et autres établissements sanitaires	24 220,08	0,00	24 220,08		
420 - Services communs = CCAS	36 931,19	1 872 533,03	-1 835 601,84	1 600 000,00	800 000,00
4212 - Aides à la famille = RPE	109 547,05	44 034,53	65 512,52		
4221 - Crèches et garderies	187 998,57	2 168 060,63	-1 980 062,06	42 863,96	30 000,00
<i>dont rémunération principale</i>		966 419,10		966 419,10	450 000,00
4222 - Multi accueil	1 350 544,90	201 772,48	1 148 772,42		
4238 - Autres actions en faveur des personnes âgées	0,00	13 343,32	-13 343,32	5 437,10	5 000,00
424 - Personnes en difficulté	363 377,96	261 820,31	101 557,65		
425 - Personnes handicapées	0,00	1 000,00	-1 000,00		
428 - Autres interventions sociales	0,00	0,00	0,00		
5 - Aménagement des territoires et Habitat	102 380,57	2 678 277,40	-2 575 896,83	810 032,51	710 000,00
501 - Services communs	0,00	0,00	0,00		
510 - Services communs	848,36	158 975,05	-158 126,69	83 245,30	
511 - Espaces verts urbains	1 485,00	1 834 270,31	-1 832 785,31	176 978,36	170 000,00
<i>dont rémunération principale</i>		573 693,85		549 808,85	540 000,00
512 - Eclairage public	709,97	556 758,75	-556 048,78		
515 - Opérations d'aménagement	63 000,01	39 722,29	23 277,72		
518 - Autres actions d'aménagement urbain	1 514,39	56 009,31	-54 494,92		
551 - Parc privé de la collectivité	34 822,84	27 297,39	7 525,45		
59 - Sécurité	0,00	5 244,30	-5 244,30		
6 - Action économique	47 090,29	106 278,37	-59 188,08	-	-
632 - Industrie, commerce et artisanat	47 090,29	106 278,37	-59 188,08		
68 - Autres actions	0,00	0,00	0,00		
7 - Environnement	18 068,85	1 611 652,35	-1 593 583,50	470 923,22	427 000,00
7221 - Action de prévention et de sensibilisation	0,00	27 540,13	-27 540,13	27 540,13	27 000,00
7222 - Action en matière de propreté urbaine et de nettoyage	791,40	1 574 117,22	-1 573 325,82	443 383,09	400 000,00
<i>dont rémunération principale</i>		676 856,07 €			
751 - Réseaux de chaleur et de froid	17 278,45	0,00	17 278,45		
752 - Energie photovoltaïque	0,00	10 000,00	-10 000,00		
8 - Transports	402 488,42	1 804 531,83	-1 402 043,41	487 619,56	550 000,00
81 - Transports scolaires	0,00	156 503,15	-156 503,15	156 503,15	150 000,00
820 - Transports publics de voyageurs Services communs	0,00	0,00	0,00		
845 - Voiries communales	7 111,86	1 467 723,58	-1 460 611,72	487 619,56	400 000,00
847 - Equipements de voirie	126 579,11	163 710,52	-37 131,41		
848 - Parkings	201 202,03	16 594,58	184 607,45		
87 - Circulations douces	67 595,42	0,00	67 595,42		
TOTAL RETENU	70 374 907,69	57 265 232,53	13 109 675,16	10 581 849,00	10 581 849,00

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 25 JUIN 2026

=====

SEANCE DU 24 JUIN 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 17 juin 2026.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes DEGOUVE, DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, M. NYCZ, Mme GLEMBA, M. LANNOY, Mmes LAGNIEZ, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHIEU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

Etaient excusés :

Mme KAUFMANN ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à M. NYCZ, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme ROPERTO ayant donné pouvoir à Mme DEGOUVE, Mme BRAET ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme PETERSEN ayant donné pouvoir à Mme DUPUIS, Mme ESSAIDI ayant donné pouvoir à M. COURCOL, M. DE SCHEPPER ayant donné pouvoir à M. OZOG, Mme COROENNE ayant donné pouvoir à M. CLAVET.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur BILLEBAULT Mickaël, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.